

RAPPORT D'ACTIVITE

DU S.I.A.N.A.

ANNEE 98-2000

I. LE SYNDICAT

1. Historique

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande s'est créé par arrêté préfectoral le 4 mars 1998. Il remplace alors les deux syndicats fluviaux existant sur la Nied allemande et regroupe pas moins de 30 communes totalisant de nos jours plus de 30 000 habitants. Ainsi son périmètre englobe la quasi-totalité du bassin versant de la Nied Allemande, à l'exception de la Nied de Bischwald, dont les communes riveraines adhèrent à la Communauté de communes du Centre Mosellan, et avec qui les contacts de rapprochement n'ont pas abouti à ce jour.

2. Objectifs

Le syndicat s'est créé afin de pouvoir lutter efficacement dans les domaines suivant :

✓ **La restauration de rivière** : ce qui correspond à différents objectifs comme la préservation du milieu naturel et de sa biodiversité, la mise en valeur du paysage et des potentialités piscicoles de la rivière, le bon écoulement des eaux dans les zones à risque, et surtout le rétablissement du bon fonctionnement de l'écosystème rivulaire.

✓ **La protection contre les inondations** : lutte contre les inondations de la Nied Allemande et de ses affluents dans les secteurs sensibles (zones urbanisées), et maîtrise des eaux de ruissellement

✓ **La concertation des actions en matière de qualité de l'eau** : l'objectif est d'obtenir une vision globale de la rivière et de son bassin versant et de faire passer le message par des scénariis originaux, ainsi la communication s'avère prédominante et indispensable.

3. Elections des comités dirigeants

Les statuts fixent le siège du syndicat à la mairie de Faulquemont. Ce sont ces mêmes statuts qui fixent le nombre et le rôle des diverses assemblées dirigeantes :

✓ **Le comité** : Il est composé de 71 membres, élus des communes au prorata du nombre d'habitants, se réunissant chaque année pour décider de la politique du syndicat.

✓ **Le bureau** : Il est composé de 3 vice-présidents, 5 membres et un secrétaire, élus selon des critères géographiques (amont, aval et non riverains), démographique, mais également au regard des villes et villages les plus touchés par les inondations. Ainsi il se veut le plus représentatif du comité puisque celui-ci lui a délégué une partie de ces attributions.

✓ **Le bureau d'Adjudications et d'Appel d'Offres** : Il est composé du président, de cinq membres titulaires et suppléants élus par le bureau.

Lors de la première réunion du comité, le 24 juin 1998, les membres du comité présents ont élu **M. Claude STEITZ, Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande.**

II. ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA NIED ALLEMANDE

1. Le marché d'étude

Dés que la création légale du syndicat et de ces assemblées dirigeantes furent entérinées, le syndicat pouvait s'attaquer à ses objectifs. Ainsi après une réunion de travail datant de juillet 98 et associant des représentants de la Direction Départementale Agriculture et de la Forêt, du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le syndicat décide de lancer fin 98 le marché d'étude concernant l'aménagement de la Nied Allemande, et ce sous maîtrise d'œuvre publique (D.D.A.F.). La procédure, lancée début octobre, a abouti en janvier 99 avec l'adjudication du marché au bureau d'étude SAFEGE de NANTERRE, pour un coût de 400 000 F/HT.

2. Contenu de l'étude

L'étude d'aménagement des cours d'eau du bassin de la Nied Allemande comprend un état des lieux, un diagnostic et le programme d'actions à entreprendre pour les travaux d'aménagement. Elle a également permis d'appréhender de manière précise les problèmes d'inondations constatées sur le bassin versant, et ainsi de présenter une carte des zones inondables grâce à une modélisation hydraulique. Cette étude spécifique va permettre l'élaboration d'un rapport « Atlas des zones inondables de Pontpierre à Varize » par les services de la Direction Départementale de l'Equipement, et qui sera par la suite le document de référence pour l'élaboration des POS.

3. Déroulement de l'étude

Cette étude a nécessité de nombreuses réunions du comité de pilotage où étaient associés les services de l'état, du département, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Fédération de Pêche et le Conseil Supérieur de la Pêche.

➤ 1^{ère} phase : Etat des lieux

Le bureau d'étude SAFEGE a réalisé une synthèse bibliographique, donnant une description générale du bassin versant, avec les principales problématiques identifiées grâce aux éléments collectés auprès des différents intervenants. De plus il a dressé un état des lieux de la rivière sur la base du dépouillement du questionnaire adressé aux communes, et du parcours systématique de la Nied Allemande et de ses principaux affluents.

➤ 2^{ème} phase : Diagnostic

Les observations de la 1^{ère} phase ont permis de restituer le diagnostic de la situation, et de fixer les grandes orientations qui seront suivies pour l'élaboration du programme des travaux. Le diagnostic est complété par une cartographie synthétique de l'état des lieux.

De plus pour compléter le volet inondation, le syndicat a commandé des travaux topographiques allant de Pontpierre à Varize, comprenant des profils du lit mineur et de la vallée afin de décrire le champ d'inondation, des levés et descriptions de 21 ouvrages, et des semis de points sur les secteurs dits sensibles. Ces travaux supplémentaires alliés à une modélisation hydraulique ont permis la réalisation de la cartographie des zones inondables (crues 10ans, 100 ans et les plus hautes eaux connues).

➤ 3^{ème} phase : Propositions d'aménagements

Pour ce faire, SAFEGE a récapitulé les attentes des différents intervenants de la gestion du bassin versant de la Nied allemande et des partenaires du syndicat, et les a comparé à l'analyse des deux premières phases, afin de faire apparaître les axes centraux d'intervention. C'est ainsi que le bureau d'étude a défini le programme d'intervention du syndicat.

➤ 4^{ème} phase : Communication

Les travaux du syndicat doivent s'accompagner, obligatoirement d'une phase de communication, élément essentiel à la réussite de l'action du syndicat. Ainsi SAFEGE a réalisé un diaporama diffusé aux deux réunions publiques, la première destinée aux élus (8 juin 2000) au cours de laquelle a été distribuée la version finale de l'étude (actuellement disponible dans toutes les mairies adhérentes), et la seconde (16 novembre 2000) plus élargie aux associations et particuliers intéressés. Afin d'accompagner ces réunions, le syndicat a créé un logo et réalisé 5 panneaux explicatifs, une plaquette de présentation (1000 ex.), ainsi qu'un dossier de presse. L'ensemble de ces éléments a été validé par les membres du bureau.

III. LES ACTIONS DU SIANA

1. Petits Travaux d'Hydraulique

Le syndicat a souhaité sensibiliser les communes adhérentes de l'intérêt financier de solliciter un subventionnement du Conseil Général, par l'intermédiaire de notre structure intercommunale, au titre des Petits Travaux d'Hydraulique.

En effet pour les petits travaux d'hydraulique, compris entre 13 000 F/HT et 185 000 F/HT, le taux de subventionnement départemental est de 5% si le dossier est déposé par une commune à titre individuel, alors que ces mêmes travaux bénéficient d'un taux de 22% si le syndicat se porte maître d'ouvrage, la charge financière résiduelle restant à la charge de la commune bénéficiaire. S'agissant d'un guichet automatique, les demandes de subvention peuvent être déposées tout au long de l'année. Déjà la commune de Tritteling-Redlach a su bénéficier de cet avantage, puisqu'elle a perçu des subventions pour l'enrochement d'une partie de leur ruisseau communal. D'autres communes ont d'ores et déjà déposé un dossier pour le curage de leurs fossés : ADELANGE, CHEMERY-les-FAULQUEMONT, ALTVILLER et VAHL-les-FAULQUEMONT.

2. Tempête du 26 décembre 1999

Sous l'urgence d'évaluer les dégâts sur le milieu naturel, le Syndicat a envoyé un courrier à toutes les communes riveraines de la Nied ou de ses affluents. Il s'agissait d'établir un constat afin d'évaluer l'ampleur des dégâts, et de réagir, si le besoin s'en faisait sentir, le plus rapidement possible, et ce afin de limiter le risque d'inondations sur les secteurs sensibles. Une dizaine de communes ont répondu à ce courrier où il est apparu qu'aucun dégât ne relevait d'un caractère d'urgence, d'autant plus que les communes, et les associations de pêche (très actives) ont dans la plupart des cas réalisé les interventions nécessaires. Cependant, certains secteurs touchés n'ayant pas fait l'objet d'intervention, seront directement pris en considération lors des travaux de la première tranche.

3. Dissolution des syndicats fluviaux

Dès la création du SIANA, les deux syndicats fluviaux de la Nied Allemande étaient devenus sans objet. Leur dissolution par arrêté préfectoral s'est accompagnée du transfert du passif et de l'actif au SIANA. Ainsi le syndicat est devenu propriétaire de 4 parcelles sur le ban des communes de Varize, Vaudoncourt, Bionville sur Nied et Loutremange.

4. Création d'un poste de Technicien de rivière

Les conclusions de l'étude SAFEGE ont démontré la nécessité de la présence d'un Technicien de rivière au sein du SIANA. Depuis le 18 septembre 2000, M. BEHR est donc embauché par le syndicat en tant que Technicien de rivière, pour une durée effective de 5 ans (dispositif emploi-jeune) avec les missions suivantes :

- ✓ Connaissance du milieu et sa surveillance
- ✓ Réhabilitation du cours d'eau par le montage des dossiers, le suivi administratif technique et financier des chantiers
- ✓ Suivi et entretien des plantations dans le cadre du programme de renaturation des berges de la Nied et de ces affluents
- ✓ Mise en œuvre de la politique de communication du SIANA vis à vis des riverains et des usagers
- ✓ Action pédagogique auprès des riverains pour une meilleure protection des berges et de la qualité de l'eau et des usagers sur l'intérêt du patrimoine rivière
- ✓ Surveillance des points sensibles aux inondations (franchissements et ponts)
- ✓ Organisation de sorties, et d'ateliers pratiques (herbier, plantation, étude de la faune et de la flore) en collaboration avec les instituteurs
- ✓ Etudes ponctuelles (Renouée du Japon, aménagement piscicole,...)

IV. LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU DU BASSIN DE LA NIED

Pour des raisons économiques et techniques les travaux de restauration de nos cours d'eau ont été planifiés sur 4 ans, et ce pour un coût estimatif global d'environ 6 000 000 F/HT. Ces travaux comprennent :

- ✓ Remise en état du lit (traitement de la végétation rivulaire, gestion des embâcles)
- ✓ Plantations d'arbres et d'arbustes sur les secteurs dénudés
- ✓ Réhabilitation et protection des berges (Techniques végétales)
- ✓ Restauration ou création de frayères
- ✓ Enlèvement des détritiques et des gravats
- ✓ Remplacement ou suppression d'ouvrages
- ✓ Mise en place de clôture (protection des plantations, limiter l'accès du bétail à la rivière)
- ✓ Aménagement d'abreuvoirs
- ✓ Aménagements piscicoles (passes à poisson)
- ✓ Aménagements pour la diversification des écoulements (épis déflecteurs, blocs,...)
- ✓ Panneaux d'informations (Moulin, ligne Maginot, fonctionnement de l'écosystème aquatique, bassin à schlamms)

1. Plan pluriannuel d'intervention

Le syndicat est en cours de signature pour un plan pluriannuel d'intervention avec ses différents partenaires : Etat, Conseil Général et l'Agence de l'Eau. Le principe de ce contrat est de prévoir l'aménagement des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant et de planifier les coûts et les interventions. Ainsi si toutes les communes riveraines de la Nied Allemande

adhérent à ce contrat, les différents partenaires subventionnent par la suite les nécessaires travaux d'entretien à hauteur de 25%.

2. Procédures administratives

Les travaux d'aménagement de la Nied Allemande, proposés par le syndicat, présentent un caractère d'intérêt général. Le syndicat a donc sollicité auprès de la préfecture de Moselle un arrêté préfectoral de « déclaration d'intérêt général ».

La reconnaissance de ce principe permet notamment l'intervention sur la ripisylve au niveau des propriétés privées, même si des conventions individuelles doivent être signées au niveau des plantations et des protections de berges. Ainsi, cette procédure permet pour une période donnée et un secteur défini, le passage d'entreprises et l'investissement d'argent public sur une propriété privée. Le syndicat se substitue ainsi au propriétaire riverain, dans le cadre de leur obligation légale d'entretien de bord de berges (art. 114 du code rural).

La validation d'une déclaration d'intérêt général doit passer obligatoirement par une enquête publique qui aura lieu du 29 janvier au 12 février 2001 sur le territoire des 30 communes concernés par les travaux.

3. 1^{ère} tranche de travaux

Cette première tranche de travaux s'élève à 1 839 000 F/HT, et comprend essentiellement le traitement des points les plus sensibles sur l'ensemble du bassin. Ainsi, les efforts du syndicat se porteront essentiellement sur la remise en état du lit dans les secteurs sensibles (végétation trop abondante, nombreux embâcles,...), des plantations sur les tronçons dénudés (zones de stagnation de l'eau et envahissement du lit mineur par la végétation), du réaménagement local des berges (traversée des villes et villages) et enfin l'enlèvement des détritiques et des gravats, et ce sur le ban de seize communes du bassin versant de la Nied Allemande.

L'appel d'offres, préparé par notre maître d'œuvre, la DDAF, a permis de retenir l'entreprise S.W. Environnement de Noviant aux Prés (54), dont l'offre compatible avec le prix d'objectif s'élevant à 1 751 602 F/HT.

Les travaux, dont la durée d'exécution est fixée à six mois, débiteront au cours du premier trimestre 2001, après réception de l'arrêté préfectoral de « Déclaration d'Intérêt Général ».

4. 2^{ème} tranche de travaux

Le syndicat a d'ores et déjà sollicité les financements pour la réalisation de la 2^{ème} tranche de travaux, estimé à 1 575 000 F/HT par notre maître d'œuvre, la DDAF.

Les travaux prévus viendront compléter ceux préconisés dans la 1^{ère} tranche, puisqu'il s'agira des mêmes types interventions mais dans des secteurs différents, auxquels se rajouteront des aménagements pour limiter l'accès du bétail à la rivière (mise en place d'abreuvoirs et de clôtures), et le remplacement d'ouvrages vétustes ou inadaptés risquant d'aggraver localement les inondations.

V. FINANCES

1. Financement de l'étude et des travaux d'aménagement du bassin de la Nied Allemande

Les partenaires financiers du syndicat sont l'Etat à travers la DIREN de Lorraine, le département et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, dont les aides cumulées permettent d'atteindre un taux de subventionnement de 80%.

Ainsi pour le financement de l'étude les subventions accordées étaient de 40% par l'Etat, de 35% par le Conseil Général et de 5% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Tandis que pour le financement des travaux d'aménagement, les différents partenaires se répartissent les 80% de la façon suivantes : 33% par l'Etat, 30% par le Département et 17% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

2. Financement du poste de Technicien de rivière

Compte tenu de l'ampleur des travaux, dont 20% restent à la charge du syndicat, et de sa volonté de ne pas alourdir la contribution communale par habitant, le syndicat a décidé de créer un poste de Technicien de rivière sur la base d'un contrat « emploi-jeune ». Ce dispositif permet d'associer l'Agence de l'Eau, l'Etat et le Conseil Général à cette démarche.

Ainsi, l'Etat verse une aide annuelle de 95 000 F pour toute création de poste à partir d'un dispositif Emploi-Jeune. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse prend en charge 50% du coût résiduelle après aide de l'Etat et ajoute une aide annuelle de fonctionnement de 18 000 F. De même, le Conseil Général de la Moselle verse une somme de 30 000 F par Emploi-Jeune (15 000 F à la création – 15 000 F la troisième année).

La sortie du dispositif « Emploi-Jeune » correspond approximativement à la fin du programme de restauration de la Nied Allemande et de ses affluents.

3. Cotisations des communes membres

Afin de débiter son action, le comité du syndicat avait fixé la part contributive des communes à 5 F par habitant pour l'année 98. Cette contribution est passé à :

- 10 F/habitant en 1999 pour financer l'étude d'aménagement
- 15 F/habitant en 2000 afin de préfinancer le début des travaux de la première tranche, et notamment les études topographiques

Le maintien de ce taux de contribution (15 F/habitant) pour les années ultérieurs devrait permettre la réalisation du programme global de restauration et, à son issue, la pérennisation de l'emploi existant de Technicien de Rivière ainsi qu'un entretien suivi et régulier de la Nied Allemande et de ses affluents.

Faulquemont, le 29 Janvier 2001

Le Président

C. STEITZ